

DEPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 22 mai 2019

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35

L'an deux mille dix-neuf le vingt-deux mai à dix-neuf heures trente.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le seize mai deux mille dix-neuf, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

### OBJET

LE KIOSQUE –  
ATTRIBUTION DE  
HUIT BOURSES  
« AGIS T JEUNE ».

#### PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Johanna BERREBI, Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Delphine PUPIER, Guillaume ROUSSEAU, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Georges AMZEL, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

#### ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Roland CASAGRANDE par Liliane GAUDUBOIS, Madeline DA SILVA par Arnold BAC, Isabelle DELORD par Camille FALQUE, Narcisse NGAKA par Patrick CARROUER, Irina SCHAPIRA par Guillaume LAFEUILLE, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS.

#### ABSENTS EXCUSES :

Mathieu AGOSTINI.

#### ABSENTS :

Claude ERMOGENI. Christophe RINGUET.

#### SECRETAIRE :

Camille FALQUE.

Accusé de réception en préfecture  
093-219300456-20190522-D57-19-DE  
Date de télétransmission : 27/05/2019  
Date de réception préfecture : 27/05/2019

## CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2019

**OBJET : LE KIOSQUE – ATTRIBUTION DE HUIT BOURSES « AGIS T JEUNE ».**

### LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération du 4 février 2015 approuvant la mise en place un dispositif d'aide à la réalisation d'un projet personnel en échange d'heures de bénévolat sous forme de l'attribution de bourses,

**CONSIDERANT** que les dossiers « Agis T Jeune » présentés respectivement par BENISVY Johana, CAMARA Aïssatou, GAOUTARA Nour, GIACOMETTI Marine, MILORD Yannick, RISGALLAH Agathe, VANDEBEULQUE Emmanuelle, ZAOUI Ekram, se sont chacun vus attribuer un prix de 300 euros par le jury réuni les 15 et 16 avril 2019.

**VU** le budget communal,

**VU** l'avis de la commission compétente,

**VU** le rapport du représentant légal,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

**ARTICLE 1 :** **AUTORISE** Monsieur le Maire, dans le cadre du dispositif « Agis T Jeune », à verser huit bourses de 300 euros respectivement à BENISVY Johana, CAMARA Aïssatou, GAOUTARA Nour, GIACOMETTI Marine, MILORD Yannick, RISGALLAH Agathe, VANDEBEULQUE Emmanuelle, ZAOUI Ekram, pour des projets de solidarité, de développement durable, d'accompagnement à la scolarité.

**ARTICLE 2 :** **DIT** que la dépense en résultant sera imputée sur le budget de la ville.

**ARTICLE 3 :** **DIT** que la présente délibération sera transmise, à Monsieur le Préfet de Seine Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal de la Ville des Lilas et affichée en Mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,  
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

**Daniel GUIRAUD**



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le 29 MAI 2019
- et de son affichage le (pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

Voix pour : 33  
Voix contre  
Abstentions  
NPPV

Accusé de réception en préfecture  
093-219300456-20190522-D57-19-DE  
Date de télétransmission : 27/05/2019  
Date de réception préfecture : 27/05/2019